



Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations: Conditions de mise en oeuvre

La Fédération des Fonctions Publiques CFE-CGC représentée par Jean-Claude DELAGE et Nathalie MAKARSKI a participé, le 30 octobre 2015, à la première réunion suite à la signature du protocole d'accord PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) .

Marylise LEBRANCHU, Ministre de la Décentralisation et de la Fonction Publique a reçu les organisations signataires de PPCR pour évoquer les conditions de mise en œuvre du protocole.

La Ministre a confirmé que tous les engagements pris seront tenus , notamment, la négociation salariale prévue en février 2016.

S'agissant des grilles atypiques, un mandat de gestion du Premier Ministre sera délégué aux ministères concernés (Intérieur, Justice, Education Nationale, Défense).

➡ Les Fonctions Publiques CFE-CGC se sont félicitées de leur signature du protocole et participeront à sa mise en œuvre.

➡ Les Fonctions Publiques CFE-CGC ont rappelé que s'agissant des grilles atypiques, il est nécessaire que le mandat de gestion soit délégué rapidement aux Ministres concernés pour une mise en application rapide.

**MIEUX VOUS INFORMER
POUR MIEUX VOUS DÉFENDRE**